



## **CERTAINS CADRES TENTENT D'INTIMIDER LES TRAVAILLEURS QUI EXERCENT LE DROIT FONDAMENTAL À LA GRÈVE**

Le comité de grève du syndicat a reçu plusieurs dizaines de témoignages à l'effet que certains gestionnaires exercent des pressions sur nos membres afin que ceux-ci accomplissent intégralement les tâches qui devraient être accomplies dans un quart de travail complet alors que chacun de nos membres travaille, lors d'un jour de grève, 42 ou 43 minutes de moins qu'à l'habitude.

**Aujourd'hui, nous dénonçons vigoureusement les gestionnaires des CHSLD Saint-Michel, François-Séguenot et Marie-Sklodowska qui tentent de faire porter aux travailleurs l'odieux des impacts que peuvent avoir les moyens de pression sur les activités quotidiennes.**

Rappelons-nous que c'est le Tribunal administratif du travail qui a déterminé dans quelle proportion les services essentiels devaient être maintenus.

Par ailleurs, certains gestionnaires auraient affirmé que le syndicat devait fournir un plan de tâches réduites (plan de contingence). **C'EST TOTALEMENT FAUX !** C'est à l'employeur de fournir un tel plan et de le faire appliquer.

Nous demandons que cesse une telle intimidation qui contrevient au droit fondamental des travailleuses et des travailleurs d'exercer la grève sans contrainte.

Enfin, nous dénonçons les gestionnaires qui modifient les horaires de grève UNILATÉRALEMENT sans en aviser le service des relations de travail, et à l'insu du syndicat ! C'est ILLÉGAL !

**Si vous êtes témoins ou si vivez des pressions indues de la part de votre gestionnaire, n'hésitez pas à communiquer avec le syndicat via le courriel suivant : [syndicatcsn.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:syndicatcsn.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)**